

L'inscription ne sera effective qu'après réception du bulletin d'inscription dûment rempli et retourner à l'adresse suivante :  
Secrétariat de l'AFCOR - Angélique FOURNIGAUT - BP 23266 - 72003 LE MANS CEDEX 1  
N° SIRET 494 216 708 00029 / N° DIRECCTE 11 75 44595 75  
☎ 06.49.72.74.04 e-mail : [secretariat@afcor.fr](mailto:secretariat@afcor.fr)

**FORMATION : EPU « Radiothérapie guidée par l'imagerie surfacique (SGRT) »**  
**Action validante DPC uniquement pour les Physiciens Médicaux sous la Référence 14352325004.**

Dates : du Mardi 8 au jeudi 10 octobre 2024

**Inscription avant le 03/09/2024 selon les disponibilités**

Lieu : **Amphithéâtre Institut Paoli Calmette (Marseille)**

Frais d'inscription : **900€**

**PARTICIPANT** (toutes les mentions sont obligatoires):

Statut \* :  Salarié  Libéral

Profession  Docteur  Professeur  Physicien Médical  MERM

**Nom** **Prénom**

☎ : **E-mail \*** :

N°ADELI/RPPS \* :

Adresse Professionnelle :

Service :

Besoin spécifique en matière de handicap :  non  oui : merci de nous contacter

### REGLEMENT DE PRISE EN CHARGE/ D'INSCRIPTION

**A titre personnel\*** (formation financée par le participant)

Adresse personnelle .....

chèque libellé à l'AFCOR, à joindre à votre bulletin d'inscription  souhaite réaliser un virement

**Au titre de la participation des employeurs à la formation professionnelle continue\***

Besoin d'une convention\*  oui  non

Nom et Prénom du Responsable de la Formation Continue : .....

Adresse à laquelle devront être envoyés : convention, facture, courriers divers :

.....

..... CP ..... Ville.....

- **préciser adresse mail\*** du service destinataire .....

### ANNULATION

Les frais d'inscription comprennent l'accès à la formation, la documentation, les repas mentionnés au programme et les frais dossier (30€).

Le début de la formation s'étend début après-midi du premier jour et la fin de la formation en fin de matinée du dernier jour.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si les circonstances les y obligent.

Toute annulation doit être communiquée par écrit.

En cas de dédit du participant, l'AFCOR facturera une indemnité de 20% du prix de la formation + Frais dossier. 30 jours avant le début de la formation ou en cas d'abandon en cours de formation, celle-ci sera facturée dans sa totalité.

L'AFCOR se réserve le droit d'annuler toute formation en cas de force majeure (manque de participants, de maladie de ses intervenants, grèves ou conflits sociaux internes ou externes à l'AFCOR...) sans dédommagements, ni pénalités au client.

Je soussigné(e)  
**Date et signature**

accepte les modalités d'inscription